

FR

2015

Programme de travail



COUR DES
COMPTES
EUROPÉENNE

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE

12, rue Alcide De Gasperi

1615 Luxembourg

LUXEMBOURG

Tel. +352 4398-1

Fax +352 4398-46410

E-mail: eca-info@eca.europa.eu

Internet: <http://eca.europa.eu>

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

© Union Européenne, 2015

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Printed in Luxembourg

FR

2015

**Programme
de travail**

La Cour des comptes européenne (ci-après dénommée «la Cour») est la gardienne des finances de l'UE. Elle contribue à la bonne gestion du budget de l'UE et aide les législateurs du Parlement européen à demander des comptes à la Commission européenne, l'organe exécutif. Dans le cadre de son rapport annuel, la Cour procède à un contrôle rigoureux de la fiabilité des comptes de l'UE ainsi que de la légalité et de la régularité des opérations qui leur sont sous-jacentes. Dans ses rapports spéciaux, elle va plus loin en se concentrant sur d'autres aspects de la gestion financière comme la performance et l'optimisation des ressources, avec comme objectif l'amélioration continue du niveau de service délivré par les institutions européennes aux citoyens.

La Cour effectue:

- o **des audits financiers**, qui portent sur la fiabilité des comptes ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations. Ces audits sont généralement requis par la législation (notamment dans le cadre de la déclaration d'assurance, la «DAS») et doivent être réalisés annuellement;
- o **des audits de conformité**, qui constituent un élément clé des audits financiers. Ils consistent notamment à apprécier si les opérations (en matière de recettes ou de dépenses) ou les systèmes relevant de domaines budgétaires spécifiques sont conformes aux règles et règlements applicables;
- o **des audits de la performance**, qui concernent la bonne gestion financière (y compris l'optimisation des ressources). Ceux-ci portent sur des aspects particuliers de la gestion ou du budget et couvrent souvent plusieurs exercices.

Les thèmes d'audit de la performance et de conformité sont **sélectionnés** à la discrétion de la Cour sur la base de critères tels que le risque d'irrégularité ou de performance insuffisante, les possibilités d'amélioration et l'intérêt public. Compte tenu de leur complexité et de leur caractère approfondi, la réalisation de ces audits nécessite généralement plus d'une année.

La Cour publie les résultats de ses travaux d'audit dans les types de rapports suivants:

- o **les rapports annuels**, qui présentent, sous la forme de déclarations d'assurance, les résultats des audits financiers portant sur le budget de l'UE et sur les Fonds européens de développement. Ces deux rapports sont publiés conjointement en novembre de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **les rapports annuels spécifiques**, qui présentent les résultats des audits financiers relatifs aux agences et aux organismes décentralisés de l'UE. Ils sont publiés à la fin de l'année qui suit l'exercice clos;
- o **les rapports spéciaux**, qui présentent les résultats des audits de la performance et de conformité sélectionnés. Ces rapports peuvent être publiés à tout moment de l'année.

En outre, la Cour est appelée à donner son **avis** sur toute réglementation nouvelle ou actualisée ayant une incidence financière. La Cour a récemment commencé à élaborer des **analyses panoramiques**, tirant ainsi parti de ses connaissances en matière d'audit pour offrir des informations et une analyse de certaines questions cruciales. Elle peut également publier, de sa propre initiative, des **documents de prise de position** sur des sujets d'intérêt.

La Cour – à l'instar d'autres institutions supérieures de contrôle – effectue ses travaux dans le respect des **normes internationales** d'audit, afin de garantir le niveau professionnel le plus élevé.

L'objectif stratégique de la Cour pour la période 2013-2017 consiste à optimiser la valeur de sa contribution à l'obligation de l'UE de rendre compte. Pour ce faire, la Cour s'est fixé les priorités suivantes:

- centrer ses produits sur l'amélioration de l'obligation de l'UE de rendre compte;
- collaborer avec des tiers pour exploiter sa contribution à l'obligation de l'UE de rendre compte;
- garantir en permanence le professionnalisme de la Cour;

- utiliser au mieux les connaissances, les compétences et l'expertise de la Cour;

- démontrer sa performance et montrer qu'elle respecte son obligation de rendre compte.

Un processus de planification globale permet de traduire ces priorités en tâches d'audit spécifiques (voir **encadré**).

Planification en vue de maximiser l'incidence

Le système de programmation établi par la Cour suit un processus rigoureux visant à maximiser l'incidence des audits qu'elle effectue et à utiliser au mieux ses ressources. La Cour applique l'approche décrite ci-après, articulée autour de quatre étapes.

1. Un examen, annuel et dynamique, des politiques et des risques est réalisé à l'échelle de la Cour. Il tient compte des analyses des risques, des changements intervenant dans les domaines politiques, des priorités des parties prenantes, des résultats des derniers audits, des évolutions que connaît la profession d'auditeur, des travaux menés par d'autres institutions supérieures de contrôle, ainsi que de la couverture médiatique des questions pertinentes pour l'institution. Cet examen permet de définir les priorités de la Cour en conformité avec les objectifs stratégiques.
2. En se fondant sur ces priorités, les chambres d'audit établissent des listes de tâches d'audit potentielles et indiquent le degré de priorité de chaque tâche. Sur cette base, le collège de la Cour approuve une liste de tâches d'audit potentielles au niveau de l'institution, laquelle est déterminante pour définir les tâches à inscrire dans le programme de travail annuel (PTA).
3. Celui-ci présente les tâches d'audit à mettre en œuvre pendant l'année et les ressources qui leur sont allouées. Il comporte les tâches permanentes et récurrentes (DAS - audits financiers et de conformité), ainsi que les tâches prioritaires (audits de la performance) sélectionnées parmi les tâches d'audit potentielles. Le PTA est revu et mis à jour au cours de l'année, ce qui permet de prendre en considération les changements importants apportés aux priorités et d'intégrer de nouvelles tâches.
4. La mise en œuvre du PTA fait l'objet d'un suivi régulier et les enseignements tirés sont pris en compte dans le processus.

La Cour des comptes européenne est l'auditeur externe de l'Union européenne. La majeure partie de ses ressources est consacrée à l'audit du budget de l'UE. Cependant, la Cour réalise également l'audit des Fonds européens de développement et des agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE.

Le présent document donne un aperçu des travaux et de la production de la Cour prévus pour 2015.

La Cour envisage d'adopter et de publier:

- o **55 rapports annuels** relatifs à l'exercice 2014, y compris les rapports annuels relatifs au budget de l'UE et aux Fonds européens de développement, ainsi que les rapports annuels spécifiques concernant les agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE (53 rapports);
- o **35 rapports spéciaux**¹, ce qui représente une augmentation par rapport au nombre publié en 2014;
- o un **rapport de suivi** spécialement consacré aux rapports spéciaux publiés précédemment;
- o le **rapport annuel d'activité** de la Cour pour 2014.

Déclaration d'assurance

Une part non négligeable des ressources de la Cour est consacrée à l'élaboration de ses déclarations d'assurance annuelles (également appelées «DAS»), présentées ensuite dans ses rapports annuels. Celles-ci sont fondées sur des audits financiers portant sur le budget de l'UE, sur les Fonds européens de développement, ainsi que sur les 53 agences, organismes décentralisés et autres entités de l'UE. Les travaux d'audit sont réalisés entre le mois de mars de l'année n et le mois de juin de l'année n + 1, de manière à ce que les rapports annuels puissent être présentés conformément au calendrier prévu par les dispositions du règlement financier. C'est ainsi qu'en 2015, la Cour achèvera et publiera la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2014, tandis que débiteront les travaux relatifs à l'exercice 2015.

Les travaux qui sous-tendent la déclaration d'assurance couvrent les deux aspects pour lesquels la Cour doit, conformément au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, formuler chaque année une opinion: **la fiabilité des comptes** ainsi que **la légalité et la régularité des opérations** qui leur sont sous-jacentes. Lorsqu'elle en a la possibilité, la Cour prend en considération les résultats des travaux d'**autres auditeurs**, ainsi que les prises de position contenues dans les **rapports annuels d'activité** des directeurs généraux de la Commission. Des informations complémentaires sur l'approche d'audit sont disponibles sur le site www.eca.europa.eu de la Cour.

Par ses travaux dans ce domaine, la Cour s'efforce de fournir des conclusions claires sur l'état des comptes et sur la gestion financière du budget de l'UE (et sur celle de domaines de dépenses spécifiques), ainsi que de formuler des **recommandations** pratiques, visant un bon rapport coûts-avantages, sur les points susceptibles d'être améliorés.

1 Certains rapports d'audit ont été terminés et adoptés par la Cour en 2014 mais seront publiés au début de 2015.

Travaux d'audit prévus pour 2015

Tâches d'audit sélectionnées pour 2015

Dans le cadre de sa stratégie 2013-2017, la Cour entend centrer ses audits de la performance sur des questions qui concernent les objectifs généraux de l'UE en matière de **valeur ajoutée et de croissance**, ainsi que la réponse de l'Union aux défis mondiaux. Parmi ces questions figurent la **durabilité des finances publiques**, ainsi que **l'environnement et le changement climatique**. Ces thèmes d'ensemble se traduisent par les priorités ci-après du programme de travail 2015:

- √ Cadre de gouvernance économique et financière
- √ Stratégie Europe 2020
- √ Clôture de la période de programmation 2007-2013 et cadre financier pluriannuel
- √ Préparation et réaction aux catastrophes à l'échelle de l'UE
- √ Emploi des jeunes
- √ Sécurité énergétique

Une part importante des tâches d'audit sélectionnées s'inscrit dans ces priorités, et les sujets couverts sont présentés ci-après sous la rubrique ou le thème principal correspondant du cadre financier.

Croissance intelligente et inclusive – Compétitivité pour la croissance et l'emploi

- Bassin du Danube
- Voies de navigation intérieure
- Microfinancement en faveur de l'inclusion sociale
- Stratégie pour la région de la mer Baltique
- Sécurité de l'approvisionnement énergétique
- Mise en œuvre de la directive sur les services
- Institut européen d'innovation et de technologie

Croissance intelligente et inclusive – Cohésion pour la croissance et l'emploi

- Marchés publics
- Emploi des jeunes
- Réhabilitation des zones urbaines défavorisées

Conservation et gestion des ressources naturelles

- Système d'échange de quotas d'émission
- Potentiel forestier et mesures de prévention
- Causes des erreurs dans le domaine du développement rural
- Assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural
- Instruments d'ingénierie financière dans le domaine du développement rural
- Transfert de connaissances et mesures de conseil dans le domaine du développement rural
- Investissements non productifs liés aux objectifs environnementaux
- Accords de partenariat dans le domaine de la pêche

Citoyenneté, liberté, sécurité et justice

- Éradication des maladies animales

L'UE en tant qu'acteur mondial

- Coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile
- EUPOL Afghanistan
- Démocratie, droits de l'homme et libertés fondamentales
- Énergies renouvelables en Afrique orientale
- Aide de l'UE en faveur de l'Ukraine
- Forêts tropicales, y compris FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux)

Administration

- Gestion des bâtiments des délégations par le Service européen pour l'action extérieure
- Gestion des subventions dans les agences et les entreprises communes

Recettes

- Stratégie de lutte contre la fraude à la TVA

Gouvernance financière et économique

- Établissement de la balance des paiements et du mécanisme européen de stabilisation financière
- Mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs
- Intervention dans la crise financière grecque
- Réforme de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)
- Banque centrale européenne – Mécanisme de surveillance unique

De plus amples informations sont fournies en annexe.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015	
Thème d'audit	Objectif de la tâche
Croissance intelligente et inclusive – Compétitivité pour la croissance et l'emploi	Description du domaine
Bassin du Danube I et II	<p>Le principal objectif de la politique de l'UE dans le domaine de l'eau est d'assurer la fourniture, en quantité suffisante, d'eau potable de bonne qualité dans toute l'Union européenne pour répondre aux besoins de sa population et de l'environnement.</p> <p>Le bassin du Danube, où habitent près de 100 millions de personnes, présente une riche biodiversité. Toutefois, il est menacé de pollution en raison des pratiques agricoles, du déversement des eaux résiduaires et de modes de production énergétique obsolètes.</p> <p>Il existe un certain nombre de directives qui couvrent les différentes sources de pollution de l'eau, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la directive-cadre sur l'eau, - la directive relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, - la directive relative aux boues d'épuration, - la directive «Nitrates», - la directive «Pesticides». <p>En 2007, environ 515 millions de tonnes de fret ont été transportées en Europe par les voies navigables intérieures. Les principaux avantages présentés par celles-ci sont: les faibles coûts de transport par tonne-kilomètre, les faibles coûts économiques en termes de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique, d'accidents et de bruit. Leurs principaux inconvénients sont: une couverture géographique limitée et la lenteur du transport. Pour réaliser des économies d'échelle, il importe de disposer de volumes de fret élevés.</p> <p>Les financements de l'UE en faveur du développement des voies navigables intérieures se sont accrues avec le temps, mais ils sont éparpillés entre de nombreux programmes de financement, dotés d'objectifs divers et sans aucune coordination d'ensemble. La majeure partie des fonds consacrés à ce domaine proviennent des Fonds structurels de l'UE.</p>
Voies de navigation intérieure	<p>L'audit visera à déterminer si les dépenses de l'UE consacrées aux programmes concernant les voies navigables intérieures ont produit les résultats souhaités en termes d'avantages économiques et de volumes de transports accrues.</p>
Microfinancement	<p>Évaluer si les instruments de microfinancement de l'UE fonctionnent d'une manière efficiente et efficace et, en particulier, s'ils permettent d'atteindre avec succès l'objectif d'inclusion sociale.</p>
Stratégie pour la région de la mer Baltique	<p>Déterminer si les actions menées par l'UE pour lutter contre l'eutrophisation en mer Baltique sont efficaces.</p>

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015		Objectif de la tâche
Thème d'audit	Description du domaine	
Croissance intelligente et inclusive – Compétitivité pour la croissance et l'emploi		
Sécurité de l'approvisionnement énergétique	Disposer d'une énergie sûre, durable et concurrentielle est d'une importance cruciale pour l'économie, les entreprises et la population de l'UE et constitue un objectif prioritaire de la politique de l'Union. La sécurité de l'approvisionnement en énergie est assurée avant tout par l'existence d'infrastructures énergétiques clés et le bon fonctionnement des marchés de l'énergie. En 2009, le Parlement européen et le Conseil ont établi le programme énergétique européen pour la relance, destiné à favoriser la relance économique par l'octroi d'une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l'énergie. La Commission a mis en évidence les défis et les priorités essentiels en matière d'infrastructures énergétiques jusqu'en 2020 et au-delà ainsi que les projets qui devraient tenir un rôle crucial en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en énergie.	Déterminer si les mesures prises dans le cadre de la politique de l'UE relative au marché intérieur de l'énergie ainsi que les dépenses en faveur des interconnecteurs énergétiques et des infrastructures de stockage ont permis de renforcer de manière efficace la sécurité de l'approvisionnement en énergie.
La Commission a-t-elle assuré une mise en œuvre efficace de la directive sur les services par les États membres?	La directive sur les services a pour objectif d'établir un véritable marché intérieur des services par l'élimination des barrières juridiques et administratives entravant la fourniture de services entre les États membres.	Vérifier si la Commission a assuré une mise en œuvre efficace de la directive sur les services par les États membres.
L'EIT constitue-t-il un moyen approprié pour encourager l'innovation au sein de l'UE?	L'innovation est un moteur essentiel de la croissance économique et de la création d'emplois. L'Union de l'innovation, l'un des sept piliers de la stratégie Europe 2020, vise à créer un environnement propice à l'innovation pour que les idées innovantes puissent se traduire plus aisément en produits et services. Au cours des dernières années, une évolution marquante en matière d'aide à l'innovation en Europe a conduit à la création, en 2008, de l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT). Celui-ci vise à promouvoir les synergies et la coopération au sein du triangle de la connaissance (enseignement supérieur, recherche et innovation).	Vérifier si l'EIT renforce la capacité d'innovation de l'UE.
Marchés publics	Une grande partie des Fonds structurels de l'UE (FEDER, Fonds de cohésion et FSE) est mise en œuvre à l'issue de procédures de marchés publics. Les audits de la légalité et de la régularité effectués par la Cour ont révélé des niveaux d'erreur constamment élevés en ce qui concerne le respect des règles en matière de marchés publics dans le domaine de la cohésion. Le cadre réglementaire des procédures de passation de marchés publics est composé de différentes strates, au niveau de l'UE et à celui des États membres. En 2014, un nouveau train de mesures législatives visant la modernisation de la politique en matière de marchés publics dans l'UE a été adopté.	Évaluer si des actions appropriées ont été prises pour répondre au problème des erreurs affectant les marchés publics dans le domaine de la cohésion et déterminer leur efficacité lorsqu'il s'agit de réduire la fréquence et la gravité des erreurs.
Emploi des jeunes	Le chômage des jeunes a connu une hausse spectaculaire, atteignant au cours des dernières années un niveau inacceptable. Depuis 2010, la Commission présente diverses propositions et initiatives visant à faire baisser le chômage des jeunes. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre plus vaste de la stratégie Europe 2020.	L'audit est axé sur: a) la gestion par la Commission des «équipes d'action pour la jeunesse»; b) les mesures prises par la Commission en vue d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.
Réhabilitation des zones urbaines défavorisées	Les villes et les agglomérations urbaines sont les principaux bénéficiaires des Fonds structurels en faveur de la cohésion économique, sociale et territoriale compte tenu de l'augmentation constante de la fraction de la population de l'UE qui réside dans des zones urbaines. Les disparités entre les populations urbaines se sont également accentuées et la plupart des grandes villes de l'UE doivent faire face aux défis posés par la gestion des zones urbaines défavorisées. La régénération de celles-ci est dès lors devenue une question de grand intérêt pour le Parlement européen, les États membres de l'UE et la Commission européenne.	Déterminer si le soutien des Fonds structurels au financement de projets visant à régénérer des zones urbaines défavorisées est efficace.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015	
Thème d'audit	Objectif de la tâche
Conservation et gestion des ressources naturelles	
Système d'échange de quotas d'émission	Examiner si le système d'échange de quotas d'émission de l'UE est géré de manière adéquate et, en particulier, s'il existe un cadre approprié pour préserver l'intégrité du système et si celui-ci a été mis en œuvre correctement.
L'aide de l'UE à la prévention et à la réparation des dommages causés aux forêts par les incendies et les catastrophes naturelles est-elle bien gérée?	Évaluer si la mesure de soutien du Feader en faveur de la reconstitution du potentiel forestier et de la mise en place d'actions de prévention a bien été gérée et si la Commission et les États membres peuvent démontrer que ce soutien a permis d'atteindre les objectifs visés à un coût raisonnable.
Erreurs dans les dépenses de développement rural: causes et mesures prises pour y remédier	Relever les principales causes d'erreur affectant les mesures de développement rural et évaluer si les plans d'action et le nouveau cadre juridique de l'UE sont susceptibles de remédier efficacement à ces causes.
Assistance technique: quelle a été sa contribution en matière d'agriculture et de développement rural?	Examiner si l'assistance technique dans le domaine de l'agriculture et du développement rural est bien gérée.
Les instruments financiers constituent-ils un outil efficace et prometteur dans le domaine du développement rural?	Examiner si les instruments d'ingénierie financière dans le domaine du développement rural sont sur la bonne voie et, en particulier, si l'expérience pratique en confirme les avantages escomptés.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015	
Thème d'audit	Description du domaine
Conservation et gestion des ressources naturelles	
Transfert de connaissances et mesures de conseil dans le domaine du développement rural	<p>Pour la période de programmation actuelle dans le domaine du développement rural, l'aide de l'UE sous la forme de services de formation et de conseil est destinée aux personnes impliquées dans des activités agricoles, alimentaires et forestières, ainsi qu'aux petites entreprises dans les zones rurales. «Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales» est une priorité transversale de la nouvelle période de programmation 2014-2020. Le risque global est que l'aide financière finisse par devenir une subvention accordée aux prestataires de formations et aux consultants sans que les participants aient des formations ou les clients n'en retirent des avantages tangibles sur le plan de la performance environnementale, technologique et économique.</p>
Investissements non productifs dans le domaine du développement rural (mesure n° 216)	<p>L'aide aux investissements non productifs, financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural, est accordée pour les investissements non rémunérateurs lorsqu'ils sont nécessaires pour respecter les engagements agroenvironnementaux ou pour renforcer, dans l'exploitation, l'utilité publique des zones Natura 2000 et des autres zones de haute valeur naturelle. Les investissements bénéficiant de ce soutien servent en conséquence une autre cause dans la mesure où ils contribuent à la réalisation d'objectifs environnementaux visés en priorité par d'autres mesures de développement rural ou régimes de soutien nationaux auxquels des ressources financières plus importantes sont affectées. L'aide peut couvrir 100 % des coûts éligibles.</p>
Accords de partenariat dans le domaine de la pêche	<p>L'objectif des accords de partenariat dans le domaine de la pêche est de maintenir l'emploi dans ce secteur et de garantir l'approvisionnement du marché de l'UE. Ces accords sont censés assurer la durabilité des stocks en limitant les droits de pêche aux ressources halieutiques excédentaires. Ils visent à développer le secteur de la pêche des pays partenaires et prévoient que la plus grosse partie de la somme versée pour les droits de pêche soit réinvestie dans une politique sectorielle de la pêche.</p>
Citoyenneté, liberté, sécurité et justice	
Programmes de surveillance, de lutte et d'éradication concernant des maladies animales	<p>La contribution financière de l'UE aux dépenses des États membres en faveur des programmes de surveillance, de lutte et d'éradication concernant certaines maladies animales et zoonoses représente la part la plus importante des dépenses du budget de l'UE au titre de la sécurité alimentaire. Ces programmes ont trois objectifs principaux: i) éliminer progressivement les maladies animales et appliquer des mesures de surveillance des maladies dans les États membres et à l'échelon de l'UE dans son ensemble; ii) garantir un niveau élevé de santé animale, de santé publique et de protection des consommateurs; iii) améliorer la viabilité économique des secteurs directement ou indirectement touchés par un foyer de maladie animale.</p>
L'UE en tant qu'acteur mondial	
Coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile	<p>L'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM) s'inscrit dans le cadre global de la politique migratoire extérieure de l'UE. Sa mise en œuvre repose sur une série de mesures et d'instruments, y compris le programme thématique dans le domaine des migrations et de l'asile (PTMA) financé par l'ICD, ainsi que des instruments géographiques comme l'instrument européen de voisinage et de partenariat. Le PTMA vise à aider les pays tiers à assurer une meilleure gestion des migrations dans toutes leurs dimensions.</p>
	Objectif de la tâche
	<p>Évaluer si des systèmes de gestion et de contrôle sont en place pour assurer efficacement le transfert de connaissances et l'application des mesures de conseil dans le domaine du développement rural.</p>
	<p>Examiner si les investissements non productifs apportent une contribution d'un bon rapport coût/efficacité à la réalisation des objectifs environnementaux de la politique de développement rural.</p>
	<p>Évaluer si la Commission gère correctement le processus de négociation des accords de partenariat dans le domaine de la pêche et, par suite, leur mise en œuvre.</p>
	<p>Apprécier si les programmes de surveillance, de lutte et d'éradication concernant des maladies animales endiguent de manière adéquate la progression des maladies animales.</p>
	<p>Évaluer si le soutien apporté par l'UE en matière de migrations, de mobilité et d'asile aux pays concernés par la politique de voisinage est bien coordonné et efficace.</p>

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015	
Thème d'audit	Objectif de la tâche
Description du domaine	
L'UE en tant qu'acteur mondial	
EUPOL Afghanistan	Apprécier si EUPOL Afghanistan a dûment été planifié, mis en œuvre et coordonné et si les objectifs visés ont été atteints.
Démocratie, droits de l'homme et libertés fondamentales – Torture/peine de mort	Évaluer si les mesures prises par l'IEDDH en faveur de la prévention de la torture, de la réhabilitation des victimes de la torture et de l'abolition de la peine de mort sont efficaces.
Énergies renouvelables en Afrique orientale	Apprécier si la Commission a fait bon usage de la facilité pour l'énergie de l'UE afin de promouvoir l'accès aux énergies renouvelables pour les communautés défavorisées d'Afrique orientale.
Aide de l'UE en faveur de l'Ukraine	Évaluer si la Commission a géré correctement l'appui budgétaire en faveur de l'Ukraine dans le domaine de la gestion des finances publiques et dans le secteur énergétique.
Forêts tropicales, y compris FLEGT	Évaluer si la Commission a bien géré l'appui apporté aux pays producteurs de bois dans le cadre du plan d'action FLEGT pour lutter contre l'exploitation forestière illégale.
Recettes	
Efficacité de la stratégie de lutte contre la fraude à la TVA	Évaluer l'efficacité de la stratégie de lutte contre la fraude à la TVA appliquée par la Commission.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015	
Thème d'audit	Description du domaine
Administration	
Objectif de la tâche	
La gestion des bâtiments des délégations par le Service européen pour l'action extérieure: est-elle bien réalisée?	Depuis sa mise en place le 1er janvier 2011, le service européen pour l'action extérieure (SEAE) est chargé de la gestion d'un ensemble de 144 délégations, précédemment sous la responsabilité de la Commission. Le SEAE est également responsable des résidences des chefs de délégation ainsi que de la mise à disposition de locaux pour quelque 2 400 agents. Le budget annuel affecté aux bâtiments des délégations avoisine 160 millions d'euros.
Gestion des subventions dans les agences et les entreprises communes	Dix agences de l'UE financent des projets en octroyant des subventions aux bénéficiaires. Quatre agences allouent 90 % de ces subventions. Les entreprises communes visent à soutenir la recherche collaborative dans leurs domaines respectifs. Elles allient investissements du secteur privé et financements publics européens et nationaux. Les pays tiers peuvent également intervenir.
Gouvernance financière et économique	
L'établissement du soutien des balances des paiements et du MESF a-t-il été géré de manière appropriée par la Commission?	Le soutien des balances des paiements comporte des prêts à moyen terme octroyés aux États membres qui ne font pas partie de la zone euro afin de les aider à rétablir la confiance dans leurs économies et à soutenir les réformes. Les prêts sont financés par des crédits adossés souscrits sur le marché des capitaux par l'Union européenne (opérations hors budget), ce qui permet de bénéficier de la cote de crédit avantageuse dont jouit l'Union. Les taux d'intérêt préférentiels sont répercutés au niveau des pays bénéficiaires qui, sans cela, devraient emprunter à un coût plus élevé. L'assistance financière aux États membres qui font partie de la zone euro est très similaire. Le mécanisme européen de stabilisation financière (MESF) reproduit l'essentiel du mécanisme de base instauré par le règlement relatif au soutien des balances des paiements. Le MESF, établi en mai 2010, permet un financement maximal à hauteur de 60 milliards d'euros. Au titre du MESF, la Commission est habilitée à emprunter sur les marchés financiers pour le compte de l'UE. Elle prête ensuite le bénéfice engendré à l'État membre bénéficiaire. Ce lui-ci rembourse le principal du prêt ainsi que la totalité des intérêts. Le MESF a été activé en faveur de l'Irlande et du Portugal pour un montant atteignant 48,5 milliards d'euros, à verser en trois ans (2011-2013).
La procédure concernant les déficits excessifs repose-t-elle sur des bases solides et est-elle mise en œuvre de manière satisfaisante?	Dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance (PSC), les États membres doivent éviter des déficits publics excessifs (3 % du PIB) ainsi qu'une dette excessive (60 % du PIB) afin de ne pas mettre en péril la viabilité budgétaire. La procédure concernant les déficits excessifs (PDE) est engagée quand les États membres ne respectent pas les seuils fixés. Pour faire face à la crise économique et de la dette, la Commission a mis en place une surveillance accrue des politiques économiques et budgétaires de l'UE.
L'intervention de la Commission dans la crise financière grecque a-t-elle été efficace?	Les programmes d'ajustement économique en faveur de la Grèce ont pour objectif de soutenir les efforts déployés par le gouvernement grec pour restaurer la viabilité budgétaire et mettre en œuvre des réformes structurelles destinées à la fois à renforcer la compétitivité de l'économie et à regagner la confiance des marchés financiers. Le soutien financier, sous forme de prêts assortis d'une large gamme d'échéances, a été subordonné à des conditions à respecter en matière de politique économique.
	Évaluer si le SEAE a établi une stratégie immobilière pertinente et cohérente répondant aux besoins organisationnels et s'il gère les bâtiments des délégations de manière à prendre en compte ce type de besoins d'une façon économique et efficiente.
	Vérifier si la gestion des subventions est efficace et efficiente.
	Vérifier si l'assistance financière apportée par l'intermédiaire du soutien des balances des paiements et du MESF a été gérée de manière à contribuer efficacement à l'amélioration de la situation économique dans les États membres concernés.
	Évaluer, d'une part, si la PDE repose sur des seuils appropriés ainsi que sur des indicateurs et des données fiables et, d'autre part, si elle a été mise en œuvre de manière adéquate.
	Apprécier si l'intervention de la Commission dans la crise financière grecque a été efficace et si elle a permis de renforcer la confiance des marchés financiers dans l'UEM.

COUR DES COMPTES EUROPÉENNE – RAPPORTS SPÉCIAUX À ADOPTER EN 2015		
Thème d'audit	Description du domaine	Objectif de la tâche
Gouvernance financière et économique		
Audit de la réforme des systèmes de régulation et de surveillance: l'AEAMF	<p>Dans le cadre de sa réaction à la crise financière, la Commission, pour assurer la surveillance du secteur financier, a institué en 2011 trois nouvelles autorités européennes de surveillance, à savoir l'Autorité bancaire européenne (ABE), l'Autorité européenne des marchés financiers (AEAMF) et l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP). Parmi ces trois autorités européennes de surveillance, l'AEAMF est celle qui a été confrontée aux tâches de régulation les plus lourdes en raison d'activités législatives variées telles que la révision de la réglementation existante et l'adoption de nouveaux règlements et directives. Sa mission consiste à renforcer la protection des investisseurs et à favoriser la stabilité et le bon fonctionnement des marchés financiers dans l'Union européenne. L'élaboration d'un cadre réglementaire uniforme pour les marchés financiers de l'UE, le suivi des risques, l'analyse des marchés des valeurs mobilières ainsi que la surveillance, directe ou en passant par la coordination active des activités nationales de surveillance, permettent à l'AEAMF d'atteindre cet objectif.</p>	<p>Compléter l'audit de la Cour relatif à l'ABE en fournissant une évaluation de la réponse de la Commission à la réforme des systèmes de régulation et de surveillance dans d'autres domaines du secteur financier.</p>
BCE – Mécanisme de surveillance unique	<p>Le règlement instituant le mécanisme de surveillance unique (MSU) a été adopté en octobre 2013. Il confie à la Banque centrale européenne (BCE) des missions spécifiques ayant trait au contrôle prudentiel des établissements de crédit. Le MSU met en place un nouveau système de surveillance du secteur bancaire englobant la BCE et les autorités nationales compétentes des États membres de l'UE qui participent au MSU. Parmi ces États membres figurent des États de la zone euro et d'autres dont la devise n'est pas l'euro mais qui ont décidé d'engager une coopération étroite avec le MSU. Les principaux objectifs du MSU seront d'assurer la sécurité et la solidité du système bancaire européen et de renforcer l'intégration et la stabilité financières en Europe. Depuis novembre 2014, soit 12 mois après l'entrée en vigueur du règlement MSU, la BCE assure ses nouvelles responsabilités en matière de surveillance bancaire.</p>	<p>Vérifier dans la pratique l'efficacité du processus de surveillance.</p>

Pour toute information complémentaire:

Cour des comptes européenne
12, rue Alcide De Gasperi
1615 Luxembourg
LUXEMBOURG
eca-info@eca.europa.eu



@EUAuditorsECA



EUAuditorsECA

[**eca.europa.eu**](http://eca.europa.eu)